



# Bulletin

Édition no. 3 septembre 2011

ASA – Association Suisse des Aînés

## La pauvreté dans la vieillesse

Margareta Annen-Ruf, membre du comité de l'ASA

**La conférence des présidents de l'association suisse des aînés (ASA) qui s'est tenue fin mai s'est occupée de la pauvreté des personnes âgées en Suisse. Il est apparu que toutes les personnes âgées n'étaient pas riches, mais que de nombreuses personnes âgées devaient (sur)vivre avec des moyens très limités.**

Le Dr. Hans Rudolf Schuppisser, chef de la fraction ASA dans le Conseil suisse des aînés (CSA) a tenu la fonction de responsable de la discussion. Dans ses mots d'introduction, il a fait remarquer que la situation économique des personnes âgées s'est considérablement améliorée ces dernières années, grâce au développement des systèmes de rentes. Malgré tout, et contrairement aux suggestions du rapport Wanner, toutes les personnes âgées ne sont pas riches. Encore aujourd'hui, nombre de personnes âgées sont frappées de pauvreté. Malgré les prestations complémentaires, 3 à 4 pourcent sont indigentes. Ensuite, Schuppisser a présenté les deux orateurs familiers avec le thème de la pauvreté dans l'âge, Kurt Seifert de Pro Senectute Suisse et Mme. Regula Heggli, cheffe de la politique sociale de Caritas Suisse.

Kurt Seifert, est l'auteur – avec la sociologue bâloise Amélie Pilgram – de



Regula Heggli, Caritas Schweiz

l'étude «Vivre avec peu de marge de manœuvre, la pauvreté des aînés en Suisse», commanditée par Pro Senectute Suisse. Au début de son exposé, il a mentionné une étude publiée en 2008 par l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS). Selon cette étude, chaque septième couple de retraités dispose d'une fortune nette de plus d'un million. De tels chiffres déterminent la perception des «riches retraités» qui prévaut dans notre pays. Cependant, nous informe Seifert, aucune génération ne connaît une si grande différence entre pauvres et riches comme celle des seniors.

### Proximité avec les personnes touchées

L'orateur nous explique aussi que ses collaborateurs connaissent les situations de vie de personnes âgées qui doivent (sur)vivre avec des moyens des plus modestes. Il énumère plusieurs raisons de cette pauvreté dans l'âge: un revenu faible, conséquence d'un statut professionnel et de société très bas; des biographies avec des revenus interrompus; des situations de pertes familiales et de diminutions de santé. A cela s'ajoutent des charges élevées dues aux frais de maladie lourds, au soutien d'enfants adultes, à un manque d'intégration sociale et culturelle ainsi qu'à des déficits d'information. Ceci fait que bien des personnes touchées ne font pas appel aux prestations de transfert. De plus, la situation prometteuse qui



Kurt Seifert, Pro Senectute Schweiz

régnait sur les marchés financiers avant 2008 et l'assouplissement des dispositions correspondantes de la LPP a incité plus d'un à un prélèvement anticipé de son capital. Un investissement malhabile de celui-ci conduit à la pauvreté.

L'orateur a décrit la situation financière pénible des personnes dont le revenu est juste un peu trop élevé pour bénéficier des prestations complémentaires. Toute une gamme d'autres avantages leur sont également refusés.

De plus, il signale que la pauvreté est une expérience personnelle qui a un impact sur l'exclusion de la participation aux activités de la société, sur le sentiment de perte de la libre disposition de soi, de l'indépendance et de la marque de standing visible de

## TABLE DES MATIÈRES

LA PAUVRETÉ DANS LA VIEILLESSE	1/2
DOCUMENT DE POSITIONNEMENT – ASA CONCERNANT LA «PAUVRETÉ DANS L'ÂGE»	2
EDITORIAL	2
QUESTIONNAIRE	3
QU'ENTREPRENNENT LES PARTIS POUR LES SENIORS?	4
AGENDA	4
IMPRESSUM	4

## EDITORIAL



Hans Werner  
Widrig  
Président de  
l'ASA

Récemment, un membre de notre association suisse des aînés (ASA) m'a demandé ce qu'il recevait en retour pour ses deux francs de cotisation annuelle. C'est une question fondée à laquelle je répondrai comme suit:

1. En qualité de membre ASA vous pouvez exercer de l'influence sur les consultations et les prises de position de l'ASA sur un plan national. Celles-ci sont prises lors des conférences des présidents où chaque membre est représenté par ses délégués.
2. Les membres de l'ASA sont éligibles dans les organismes du Conseil Suisse des Aînés (CSA). C'est un organe consultatif du Conseil fédéral et des autorités.
3. Chaque membre de l'ASA peut collaborer dans les commissions de l'ASA pour lesquelles il a de l'affinité. Je pense à la commission de la santé ou aux nouvelles commissions «sécurité sociale» ou «habitat et mobilité».
4. En tant que membre ASA vous pouvez assister au congrès ASA. Il a lieu une fois par année et traite de sujets d'actualité.
5. Chaque membre ASA peut obtenir le bulletin ASA qui paraît quatre fois par an et qui traite des affaires courantes de l'association et de thèmes d'actualité. Il le commande par son association régionale.

Dans notre état fédéral la majorité des activités a lieu dans les associations cantonales ou régionales, mais il faut l'enveloppe nationale de l'ASA.

Ces deux francs sont donc un bon investissement.

l'extérieur. L'orateur propose des mesures palliatives dans l'exonération fiscale du minimum vital ainsi qu'un plafonnement des locations.

### Des solutions politiques sont possibles

Dans son exposé, «La politique de la vieillesse est de la politique de la pauvreté», Mme. Regula Heggli de Caritas Suisse déclare que dans notre pays la pauvreté dans la vieillesse correspond à une réalité.

Un petit groupe de riches est opposé à un groupe notable de personnes âgées au revenu faible. Ce dernier n'a guère profité de l'essor économique. L'oratrice fait remarquer que non seulement la proportion de la population âgée ne cesse d'augmenter mais que de plus en plus de ces personnes atteignent un grand âge. Le quatrième âge fait augmenter le risque de pauvreté. Les personnes de plus de 80 ans vivent de plus en plus souvent la naissance d'un arrière petit-enfant mais simultanément endurent la per-

te de membres de la famille, d'amis et de connaissances. Souvent les infirmités de l'âge augmentent, parfois elles exigent des soins et peuvent par-là mener à la pauvreté.

Elle pense que des solutions politiques permettent de contrer cette pauvreté. Elle plaide pour une extension de l'AVS et non pour une réduction; pour une garantie du minimum vital; pour l'introduction d'une assurance des soins obligatoire; pour l'introduction de vacances à accorder à la parenté soignante. Elle plaide aussi pour augmenter la fiscalité des fortunes.

Une discussion animée entre les orateurs et les participants, modérée de main de maître par M. Hansruedi Schuppisser, a suivi. Pendant ces débats la pauvreté cachée dans la vieillesse a été déclarée honteuse pour la Suisse. Tout à la fin, les délégués ont approuvé le document de positionnement qui suit.

### Document de positionnement – ASA concernant la «pauvreté dans l'âge»

Grâce à l'AVS la pauvreté dans l'âge a fortement diminué. Par contre, des études montrent que l'image des «riches vieux» fausse la réalité. Malgré les deuxième et troisième piliers, la rente AVS est la source de revenu principale pour de très nombreux retraité(e)s. Ces rentes représentent donc l'élément principal du financement des Spitex privées et des soins. Sans elles les cantons et les communes seraient encore davantage sollicités. En cas de pauvreté dans l'âge, plus on devient vieux, moins la situation n'a de chance de se rétablir. Des retraité(e)s de la classe moyenne tombent de plus en plus fréquemment dans une situation difficile. Ils ne peuvent vivre de leur fortune mais ils ne peuvent pas bénéficier non plus des prestations complémentaires ni des aides aux personnes âgées.

1. L'ASA requiert que la contribution fédérale de 19,55% (auparavant 20%) des dépenses de l'AVS ne soit pas remise en question dans le cadre de la 12ème révision de l'AVS.
2. L'ASA exige que le Conseil fédéral et le parlement suppriment enfin la discrimination de l'âge dans l'impôt sur le revenu des couples mariés.
3. L'ASA demande la suppression des faiblesses reconnues et des effets marginaux dans les systèmes; entre autres dans ceux des prestations complémentaires et de l'aide sociale. L'ASA constate que les rentiers à faibles revenus sont davantage imposés par rapport aux bénéficiaires de prestations complémentaires, les rentes des caisses de pensions sont imposables, mais pas les prestations complémentaires.
4. L'ASA soutient la demande du Conseil Suisse des Aînés de réadapter l'aide au logement pour personnes âgées. Ceci n'a plus été le cas depuis 2001.
5. L'interaction entre propriété foncière, prestations complémentaires, réductions de primes des caisses maladie, déductions fiscales et spécialement le loyer imputable engendrent des inégalités de traitement. L'ASA requiert que celles-ci soient éliminées par une meilleure harmonisation des systèmes et par une régression du loyer imputable dès l'âge de 70 ans.

#### Interlocuteurs:

- Hans Werner Widrig, président de l'ASA (allemand)
- Herbert B. Kaestner, vice-président de l'ASA (français)

## QUESTIONNAIRE

### Professionnel des questions de santé

*Hans Rudolf Schönenberg est un nouveau membre de l'Association Suisse des Aînés (ASA). Il préside la «commission de santé». Au Conseil Suisse des Aînés (CSA) il est président du groupe de travail «santé». De par sa profession, il apporte un immense savoir et une grande expérience dans ce domaine si important.*

**M.A.: Tu es nouveau dans le comité de l'Association Suisse des Aînés (ASA), tu es membre du Conseil Suisse des Aînés (CSA) et président de la Fédération bernoise pour les questions relatives à la vieillesse. C'est un immense investissement, pourquoi?**

H.R.S.: J'ai passé 25 années professionnelles dans le domaine de la santé, en dernier, à Berne, comme membre du directoire de H+ les hôpitaux de Suisse, directeur de la gestion et des tarifs.

Comme j'ai toujours consacré mon temps libre à la société, (associations professionnelles, pompiers, sociétés locales et politique communale), il est évident pour moi de rester actif dans ma retraite. Je me réjouis de pouvoir prendre position sur des questions importantes dans la politique de la santé et de la vieillesse, sous l'angle perçu par les personnes âgées.

**M.A.: Le domaine de la santé est un «immense chantier» avec une multitude de questions et de problèmes. Du point de vue des seniors, où placerais-tu les accents et comment ferais-tu pour que leurs demandes soient entendues par la politique?**

H.R.S.: La conservation d'une assurance maladie efficace, socialement accom-modante, avec des prestations qualitativement et quantitativement valables, mais aussi au niveau «payable» par les retraités est à mon avis la chose la plus importante. Comme l'organe consultatif pour le Conseil fédérale et les autorités en matière de questions

concernant la vieillesse, cela nous donne la possibilité de faire valoir les demandes sociales et économiques des personnes âgées au niveau fédéral le plus élevé.

**M.A.: Certains économistes de la santé mettent en doute les effets de réduction des frais des modèles prisés de «Managed-Care». Des seniors ont également une attitude négative. Qu'en penses-tu?**

H.R.S.: Le texte légal concernant les «réseaux de soins intégrés» est à mon avis très bien formulé. Les efforts de mieux coordonner les soins médicaux entre les différents fournisseurs de prestations doivent être salués. Ils permettent de mieux se rendre maître de soins à double, de soins exagérés et de soins erronés. La collaboration des médecins familiaux, des spécialistes et des hôpitaux dans des réseaux intégrés améliore certainement la qualité des soins et réduit les coûts. De plus, les assurés peuvent bénéficier d'une réduction de leur participation ou d'un rabais sur la prime. C'est une proposition qui va dans la bonne direction.

**M.A.: On parle beaucoup de l'introduction des forfaits par cas relatif au diagnostic (DRG, Diagnosis Related Groups). Les voix contre dépassent celles pour. Comment analyses-tu cet instrument et où, à ton avis, il y a lieu d'agir?**

H.R.S.: Actuellement, ni la commission de santé de l'ASA, ni le groupe de travail santé du CSA n'ont d'activités en cours ou en plan, concer-



#### PERSONNEL

Hans Rudolf Schönenberg (67), a grandi dans la région de Winterthour et jusqu'à récemment il y a vécu. Il a dirigé plusieurs établissements du domaine de la santé. Son changement professionnel à l'association H+, les hôpitaux de Suisse, où il occupe la fonction de membre du directoire, directeur de la gestion et des tarifs, fait que depuis quelques années il habite Münsingen dans le canton de Berne. Outre ses activités professionnelles, il est actif dans diverses fonctions sur le plan national du domaine de la santé. Il est également engagé dans la politique communale et cantonale et dans diverses sociétés locales. Encore aujourd'hui il est vice-président du conseil communal de Münsingen. Il est également membre de la Regionalkonferenz Bern-Mittelland (RKBM). Il est marié avec une «bernoise du canton de Zurich», père de deux enfants adultes et trois fois grand-père.

nant les forfaits par cas relatif au diagnostic. Nous voulons observer attentivement le développement actuel et la mise en œuvre. Nous attendons les premiers résultats dans les domaines de la promotion et l'assurance de la qualité.

Je pense que la révision du financement des soins dans la loi sur les assurances maladie doit retenir toute notre attention. C'est surtout sa mise en œuvre dans les cantons que nous devons analyser.

La délimitation des forfaits par cas concernant les soins aigus, les soins de transition et les soins stationnaires de longue durée doit être rendue «compatible pour les seniors» avant l'introduction des DRGs.

L'actuelle «bagarre» concernant les données des patients nous donne quelques soucis. Les données détaillées concernant les patients doivent rester confinés auprès des médecins traitants ils n'ont rien à faire auprès de l'administration des assureurs.



# Qu'entreprennent les partis pour les seniors?

Margareta Annen-Ruf, membre du comité de l'ASA

**En vue des élections de cet automne, l'Association Suisse des Aînés (ASA) désirait savoir des grands partis si la politique de la vieillesse était un thème dans le programme électoral et, si oui, quels sujets étaient à l'ordre du jour. L'ASA désirait aussi savoir s'il y avait des seniors sur les listes électorales. En voici un résumé.**

La teneur générale des dires est: Le parti s'investit pour le bien de tous les groupes d'âge, bien que les questions de l'âge soient des thèmes importants. Les positions se rapportent avant tout à la prévoyance-vieillesse et au domaine de la santé. Une importance toute particulière est portée sur une prochaine révision de l'AVS (menace de pressions d'économie sur les rentes). L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans est approuvée par le PLR et le PDC. Tous les partis désirent une flexibilité de l'âge de la retraite avec des variantes.

## Des choses connues et moins connues

Entre autres:

- Le PDC veut s'investir pour de nouveaux modèles de travail à temps partiel, aussi pour des personnes plus âgées et présenter de nouvelles idées (un système à points pour la rente, motion Thérèse Meyer-Kälin).
- Pour le PLR, la réforme de l'AVS doit comporter des incitations à travailler plus longtemps, il refuse toute retraite anticipée aux frais de l'AVS. Il veut encore un frein aux dépenses de l'AVS si les réformes du Conseil fédéral allaient ne pas être acceptées.

### Les partis suivants ont répondu à notre questionnaire:

Parti démocratique chrétien (PDC)  
PLR – Les Libéraux-Radicaux  
Union démocratique du centre (UDC)  
Parti Bourgeois-démocratique Suisse (PDB)  
Parti évangélique Suisse (PEV)  
Les Verts

- L'UDC exige moins de taxes et moins d'état pour assurer la pérennité de l'AVS; la possibilité de travailler plus longtemps et, comme d'autres partis, une reconnaissance accrue du bénévolat réalisé par les aînés. Dans l'ensemble, moins de régulations et de discrimination des personnes âgées (exemples: l'ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants; via sicura).
- Les verts soutiennent un impôt national de succession dont le revenu serait versé à l'AVS.

### De plus:

- Le PEV, le PDB et le PDC approuvent la retraite anticipée pour les professions à fort impact physique (le PDC à partir de 40 ans) ainsi qu'un léger amortissement social pour les rentiers à faible revenu.
- Le PDC et le PEV veulent s'investir pour éliminer la «punition» du mariage, le plafonnement de la rente de couple (deux rentes pleines).
- Le PEV exige un changement de système dans l'imposition de l'habitat, car beaucoup de personnes âgées doivent payer un impôt sur la valeur locative qui dépasse leurs possibilités, bien que l'hypothèque soit payée depuis longtemps. Tous les partis soulignent l'importance des personnes âgées pour la société, de par leur savoir et leur expérience.

### De haute qualité mais que l'on peut financer

Tous les partis veulent s'engager pour un domaine des soins de haute qualité et tous indiquent qu'il faut néanmoins pouvoir le payer; (tous sont très vagues sur ce dernier point).

Les accents diffèrent cependant légèrement.

- Le PEV désire développer les soins palliatifs car conserver la dignité du patient jusqu'à la fin lui semble important.
- Le PDC exige un développement national obligatoire des soins palliatifs, mais il refuse toute assistance euthanasique. Il propose de verser un complément de frs. 50.– par jour aux familles qui soignent leur génération ancienne, comme c'est le cas pour l'allocation pour enfants ou pour l'allocation pour étude.
- Le PLR refuse toute étatisation, le «rationnement» et la «punition» des personnes avec les coûts de maladie les plus élevés. Il préconise par contre les modèles de managed-care, ainsi que d'avantage de concurrence entre assureurs une meilleure répartition des risques entre les caisses et des nouvelles structures d'encadrement afin de garder les personnes âgées plus longtemps chez eux.
- Les verts soutiennent l'initiative pour une seule caisse maladie publique.

Les indications sur les listes de candidats montrent qu'il y a des personnes du troisième âge, le plus souvent entre 65 et 70 ans, quelques plus âgés ne manquent pas non plus.

## AGENDA

### → Journée d'automne CSA

Jeudi 27 octobre 2011,  
Centre du Congrès, Bienne  
thème: politique de santé

### → Conférence des présidents ASA

lundi, 7 novembre 2011, Zürich

### → Session CSA de la fraction ASA

jeudi 24 novembre 2011

### → Assemblées des délégués du CSA

vendredi 9 sept. 2011, 10h45  
vendredi 2 nov. 2011, 10h45  
à l'Office fédéral des Assurances Sociales (OFAS), Berne

## IMPRESSUM

Rédaction  
Margareta Annen-Ruf  
téléphone 033 251 36 13  
Margareta.annen-ruf@bluewin.ch  
Production  
Lithouse, 3013 Berne

ASA Association Suisse des Aînés-  
bureaux/secrétariat  
Mischelstrasse 17, case postale 46  
4153 Reinach BL 2

téléphone 061 713 04 22  
fax 061 713 04 21

Info@seniorenfragen.ch  
www.seniorenfragen.ch